



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Référence (ex : DOC-2020-02), mots-clé...



III - Prestataires

III.1 - Prestataires de services d'investissement

III.1.1. Agrément / Programme d'activité / Passeport

Applicable au 28 mars 2024

[Imprimer](#) [Télécharger](#)

Instruction DOC-2008-03

Procédure d'agrément des sociétés de gestion de portefeuille, obligations d'information et passeport

Version consultée

Résumé

L'AMF précise les modalités et la procédure d'agrément des sociétés de gestion de portefeuille, certaines de leurs obligations d'information et les modalités du passeport des sociétés de gestion de portefeuille françaises et des sociétés de gestion étrangères.



[↓ Télécharger la doctrine](#)[↓ Télécharger l'aperçu complet de la doctrine](#)

Textes de référence

- Article 316-3 du règlement général de l'AMF
- Article 316-4 du règlement général de l'AMF
- Article 316-5 du règlement général de l'AMF
- Article 316-10 du règlement général de l'AMF
- Article 318-1 du règlement général de l'AMF
- Article 319-26 du règlement général de l'AMF
- Article 321-2 du règlement général de l'AMF
- Article 321-3 du règlement général de l'AMF
- Article 321-4 du règlement général de l'AMF
- Article 321-8 du règlement général de l'AMF
- Article 321-75 du règlement général de l'AMF
- Article 321-130 du règlement général de l'AMF

▼ Annexes

Formulaires d'agrément (dossier d'agrément et fiches complémentaires) des SGP : annexes I à IV de l'instruction AMF DOC-2008-03 et annexe II de la

- position-recommandation DOC-2012-19

Formulaire de notification de franchissement de seuil

- SGP : annexe 5 de l'instruction AMF DOC-2008-03

Formulaire de notifications de passeports SGP :

- annexes 6-1 et 6-2 de l'instruction AMF DOC-2008-03



Collecte des règles d'investissement et des indemnisations par les sociétés de gestion de portefeuille et placements collectifs

Archives

- ✓ Du 16 mai 2023 au 27 mars 2024 | Instruction DOC-2008-03

Procédure d'agrément des sociétés de gestion de portefeuille, obligations d'information et passeport

L'AMF précise les modalités et la procédure d'agrément des sociétés de gestion de portefeuille, certaines de leurs obligations d'information et les modalités du passeport des sociétés de gestion de portefeuille françaises et des sociétés de gestion étrangères.

↓ [Télécharger la doctrine](#)

Textes de référence

- Article 316-3 du règlement général
- Article 316-4 du règlement général
- Article 316-5 du règlement général
- Article 316-10 du règlement général
- Article 318-1 du règlement général
- Article 319-26 du règlement général
- Article 321-2 du règlement général
- Article 321-3 du règlement général
- Article 321-4 du règlement général



- Article 321-8 du règlement général
- Article 321-75 du règlement général
- Article 321-130 du règlement général

▼ Annexes

Formulaires d'agrément (dossier d'agrément et fiches complémentaires) des SGP : annexes I à IV de l'instruction AMF DOC-

- 2008-03 et annexe II de la position-recommandation DOC-2012-19

Formulaire de notification de franchissement de seuil SGP : annexe 5 de

- l'instruction AMF DOC-2008-03

Formulaire de notifications de passeports SGP : annexes 6-1 et 6-2 de

- l'instruction AMF DOC-2008-03

Collecte des règles d'investissement et des indemnisations par les

- sociétés de gestion de portefeuille et placements collectifs

▼ Du 16 février 2023 au 15 mai 2023 | Instruction DOC-2008-03

Procédure d'agrément des sociétés de gestion de portefeuille, obligations d'information et passeport

L'AMF précise les modalités et la procédure d'agrément des sociétés de gestion de portefeuille, certaines de leurs obligations d'information et les modalités du passeport des sociétés de gestion de portefeuille françaises et des sociétés de gestion étrangères.

↓ Télécharger la doctrine

Textes de référence

- Article 316-3 du règlement général [↗](#)



- [Article 316-4 du règlement général](#)
- [Article 316-5 du règlement général](#)
- [Article 316-10 du règlement général](#)
- [Article 318-1 du règlement général](#)
- [Article 319-26 du règlement général](#)
- [Article 321-2 du règlement général](#)
- [Article 321-3 du règlement général](#)
- [Article 321-4 du règlement général](#)
- [Article 321-8 du règlement général](#)
- [Article 321-75 du règlement général](#)
- [Article 321-130 du règlement général](#)

▼ **Annexes**

Formulaires d'agrément (dossier d'agrément et fiches complémentaires) des SGP : annexes I à IV de l'instruction AMF DOC-

- [2008-03 et annexe II de la position-recommandation DOC-2012-19](#)

Formulaire de notification de franchissement de seuil SGP : annexe 5 de

- [l'instruction AMF DOC-2008-03](#)

Formulaire de notifications de passeports SGP : annexes 6-1 et 6-2 de

- [l'instruction AMF DOC-2008-03](#)

Collecte des règles d'investissement et des indemnisations par les

- [sociétés de gestion de portefeuille et placements collectifs](#)

▼ **Du 23 juin 2021 au 15 février 2023 | Instruction DOC-2008-03**



Procédure d'agrément des sociétés de gestion de portefeuille, obligations d'information et passeport

L'AMF précise les modalités et la procédure d'agrément des sociétés de gestion de portefeuille, certaines de leurs obligations d'information et les modalités du passeport des sociétés de gestion de portefeuille françaises et des sociétés de gestion étrangères.

↓ **Télécharger la doctrine**

Textes de référence

- [Article 316-3 du règlement général](#) 
- [Article 316-4 du règlement général](#) 
- [Article 316-5 du règlement général](#) 
- [Article 316-10 du règlement général](#) 
- [Article 318-1 du règlement général](#) 
- [Article 319-26 du règlement général](#) 
- [Article 321-2 du règlement général](#) 
- [Article 321-3 du règlement général](#) 
- [Article 321-4 du règlement général](#) 
- [Article 321-8 du règlement général](#) 
- [Article 321-75 du règlement général](#) 
- [Article 321-130 du règlement général](#) 

▼ **Annexes**

Formulaires d'agrément (dossier d'agrément et fiches complémentaires) des SGP : annexes I à IV de l'instruction AMF DOC-

- [2008-03 et annexe II de la position-recommandation DOC-2012-19](#) 



Formulaire de notification de franchissement de seuil SGP : annexe 5 de
↳ l'instruction AMF DOC-2008-03 [↗](#)

Formulaire de notifications de passeports SGP : annexes 6-1 et 6-2 de
↳ l'instruction AMF DOC-2008-03 [↗](#)

Collecte des règles d'investissement et des indemnisations par les
↳ sociétés de gestion de portefeuille et placements collectifs

✓ Du 11 janvier 2021 au 22 juin 2021 | Instruction DOC-2008-03

Procédure d'agrément des sociétés de gestion de portefeuille, obligations d'information et passeport

L'AMF précise les modalités et la procédure d'agrément des sociétés de gestion de portefeuille, certaines de leurs obligations d'information et les modalités du passeport des sociétés de gestion de portefeuille françaises et des sociétés de gestion étrangères.

↓ [Télécharger la doctrine](#)

Textes de référence

↳ Article 316-3 [↗](#)

↳ Article 316-4 [↗](#)

↳ Article 316-5 [↗](#)

↳ Article 316-10 [↗](#)

↳ Article 318-1 [↗](#)

↳ Article 319-26 [↗](#)

↳ Article 321-2 [↗](#)

↳ Article 321-3 [↗](#)



- [Article 321-4](#) 
- [Article 321-8](#) 
- [Article 321-75](#) 
- [Article 321-130](#) 

▼ **Annexes**

Formulaires d'agrément (dossier d'agrément et fiches complémentaires) des SGP : annexes I à IV de l'instruction AMF DOC-

- 2008-03 et annexe II de la position-recommandation DOC-2012-19

Formulaire de notification de franchissement de seuil SGP : annexe 5 de

- l'instruction AMF DOC-2008-03

Formulaire de notifications de passeports SGP : annexes 6-1 et 6-2 de

- l'instruction AMF DOC-2008-03

- ▼ Du 09 mai 2018 au 10 janvier 2021 | Instruction DOC-2008-03

Procédure d'agrément des sociétés de gestion de portefeuille, obligations d'information et passeport

L'AMF précise les modalités et la procédure d'agrément des sociétés de gestion de portefeuille, certaines de leurs obligations d'information et les modalités du passeport des sociétés de gestion de portefeuille françaises et des sociétés de gestion étrangères.

 **Télécharger la doctrine**

Textes de référence

- [Article 316-3](#) 



- [Article 316-4](#) 
- [Article 316-5](#) 
- [Article 316-10](#) 
- [Article 318-1](#) 
- [Article 319-26](#) 
- [Article 321-2](#) 
- [Article 321-3](#) 
- [Article 321-4](#) 
- [Article 321-8](#) 
- [Article 321-75](#) 
- [Article 321-130](#) 

▼ **Annexes**

Formulaires d'agrément (dossier d'agrément et fiches complémentaires) des SGP : annexes 1.1 à 3.2 de l'instruction AMF

- [DOC-2008-03](#) 

Formulaire de modifications des SGP : annexe 4 de l'instruction AMF

- [DOC-2008-03](#) 

Formulaire de notifications de passeports SGP : annexes 6-1 et 6-2 de

- [l'instruction AMF DOC-2008-03](#) 

Formulaire de notification de franchissement de seuil SGP : annexe 5 de

- [l'instruction AMF DOC-2008-03](#) 

- [Formulaires de modification : Annexes 1.2 à 1.9](#) 



Procédure d'agrément des sociétés de gestion de portefeuille, obligations d'information et passeport

L'AMF précise les modalités et la procédure d'agrément des sociétés de gestion de portefeuille, certaines de leurs obligations d'information et les modalités du passeport des sociétés de gestion de portefeuille françaises et des sociétés de gestion étrangères.

 **Télécharger la doctrine**

Textes de référence

- [Article 311-1](#) 
- [Article 311-2](#) 
- [Article 311-3](#) 
- [Article 311-7](#) 
- [Article 311-7-1](#) 
- [Article 313-53-1](#) 
- [Article 316-3](#) 
- [Article 316-4](#) 
- [Article 316-5](#) 
- [Article 316-10](#) 
- [Article 318-1](#) 
- [Article 314-98](#) 
- [Article 319-26](#) 



✓ Du 01 janvier 2018 au 30 janvier 2018 | Instruction
DOC-2008-03

Procédure d'agrément des sociétés de gestion de portefeuille, obligations d'information et passeport

L'AMF précise les modalités et la procédure d'agrément des sociétés de gestion de portefeuille, certaines de leurs obligations d'information et les modalités du passeport des sociétés de gestion de portefeuille françaises et des sociétés de gestion étrangères. Ce document n'a pas été actualisé au regard des textes transposant MIF 2 et séparant le régime juridique des entreprises d'investissement et des sociétés de gestion de portefeuille. Cette actualisation sera réalisée prochainement.

 **Télécharger la doctrine**

Textes de référence

- [Article 311-1](#) 
- [Article 311-2](#) 
- [Article 311-3](#) 
- [Article 311-7](#) 
- [Article 311-7-1](#) 
- [Article 313-53-1](#) 
- [Article 316-3](#) 
- [Article 316-4](#) 
- [Article 316-5](#) 
- [Article 316-10](#) 
- [Article 318-1](#) 
- [Article 314-98](#) 



[↘ Article 319-26](#) [↗](#)

- ✓ Du 27 novembre 2017 au 31 décembre 2017 | Instruction DOC-2008-03

Procédure d'agrément des sociétés de gestion de portefeuille, obligations d'information et passeport

L'AMF précise les modalités et la procédure d'agrément des sociétés de gestion de portefeuille, certaines de leurs obligations d'information et les modalités du passeport des sociétés de gestion de portefeuille françaises et des sociétés de gestion étrangères.

[↓ Télécharger la doctrine](#)

Textes de référence

Articles 311-1 à 311-3, 311-7, 311-7-1, 313-53-1, 316-3 à 316-5, 316-
[↘](#) 10 et 318-1 du règlement général de l'AMF [↗](#)

- ✓ Du 13 octobre 2014 au 26 novembre 2017 | Instruction DOC-2008-03

Procédure d'agrément des sociétés de gestion de portefeuille, obligations d'information et passeport

L'AMF précise les modalités et la procédure d'agrément des sociétés de gestion de portefeuille, certaines de leurs obligations d'information et les modalités du passeport des sociétés de gestion de portefeuille françaises et des sociétés de gestion étrangères.

[↓ Télécharger la doctrine](#)

Textes de référence

Articles 311-1 à 311-3, 311-7, 311-7-1, 313-53-1, 314-98, 319-26, 316-3 à 316-5, 316-10 et 318-1 du règlement général de l'AMF [↗](#)

✓ Du 27 juin 2014 au 12 octobre 2014 | Instruction DOC-2008-03

Procédure d'agrément des sociétés de gestion de portefeuille, obligations d'information et passeport

L'AMF précise les modalités et la procédure d'agrément des sociétés de gestion de portefeuille, certaines de leurs obligations d'information et les modalités du passeport des sociétés de gestion de portefeuille françaises et des sociétés de gestion étrangères.

[↓ Télécharger la doctrine](#)

Textes de référence

- ↘ Articles 311-1 à 311-3 du règlement général [↗](#)
- ↘ Articles 316-3 à 316-5 du règlement général [↗](#)
- ↘ Article 311-7 du règlement général [↗](#)
- ↘ Article 311-7-1 du règlement général [↗](#)
- ↘ Article 313-53-1 du règlement général [↗](#)
- ↘ Article 316-10 du règlement général [↗](#)
- ↘ Article 318-1 du règlement général [↗](#)
- ↘ Article 314-98 du règlement général [↗](#)



➤ [Article 319-26 du règlement général](#) ↗

✓ Du 10 janvier 2014 au 26 juin 2014 | Instruction DOC-2008-03

Procédure d'agrément des sociétés de gestion de portefeuille, obligations d'information et passeport

L'AMF précise les modalités et la procédure d'agrément des sociétés de gestion de portefeuille, certaines de leurs obligations d'information et les modalités du passeport des sociétés de gestion de portefeuille françaises et des sociétés de gestion étrangères.

↓ **Télécharger la doctrine**

Textes de référence

➤ [Articles 311-1 à 311-3 du règlement général](#) ↗

➤ [Articles 316-3 à 316-5 du règlement général](#) ↗

➤ [Article 311-7 du règlement général](#) ↗

➤ [Article 311-7-1 du règlement général](#) ↗

➤ [Article 313-53-1 du règlement général](#) ↗

➤ [Article 316-10 du règlement général](#) ↗

➤ [Article 318-1 du règlement général](#) ↗

✓ Du 18 décembre 2012 au 09 janvier 2014 | Instruction DOC-2008-03



Procédure d'agrément des sociétés de gestion de portefeuille, obligations d'information et passeport

L'AMF précise les modalités et la procédure d'agrément des sociétés de gestion de portefeuille, certaines de leurs obligations d'information et les modalités du passeport des sociétés de gestion de portefeuille françaises et des sociétés de gestion étrangères.

 [Télécharger la doctrine](#)

- ✓ Du 06 août 2012 au 17 décembre 2012 | Instruction DOC-2008-03

Les procédures d'agrément et le programme d'activité des sociétés de gestion de portefeuille et des prestataires de services d'investissement exerçant le service de gestion de portefeuille pour le compte de tiers ou de conseil en investissement

L'AMF précise les modalités et les procédures d'agrément et de mise à jour des programmes d'activités des SGP et des PSI exerçant le service de gestion de portefeuille pour le compte de tiers ou de conseil en investissement.

 [Télécharger la doctrine](#)

- ✓ Du 24 juin 2011 au 05 août 2012 | Instruction DOC-2008-03

Les procédures et modalités d'agrément et programme d'activité des sociétés de gestion de portefeuille et des prestataires de services d'investissement exerçant le service de gestion de portefeuille pour le compte de tiers ou de conseil en...



[↓ Télécharger la doctrine](#)

- ✓ Du 01 janvier 2010 au 23 juin 2011 | Instruction DOC-2008-03

Instruction n° 2008-03 du 8 février 2008 relative aux procédures et modalités d'agrément et au programme d'activité des sociétés de gestion de portefeuille et des prestataires de services

[↓ Télécharger la doctrine](#)

- ✓ Du 28 mai 2008 au 31 décembre 2009 | Instruction DOC-2008-03

Instruction n° 2008-03 du 8 février 2008 relative aux procédures et modalités d'agrément et au programme d'activité des sociétés de gestion de portefeuille et des prestataires de services

[↓ Télécharger la doctrine](#)

Mots clés

GESTION D'ACTIFS

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

